

Protocole Superviseur Vidéo Médicale (SVM) – TOP 14 & PRO D2
SAISON 2024/2025

Contexte

Afin d'améliorer la prise en charge de la Commotion cérébrale lors des rencontres, la LNR a, dès la saison 2017/2018, mis à disposition de l'encadrement médical des clubs un dispositif d'assistance vidéo bord terrain qui permet le visionnage des images du match pendant son déroulement.

En outre, la réglementation de World Rugby sur le « Protocole Commotion » (HIA) prévoit que l'organisateur de la compétition doit notamment faciliter « l'accès aux images vidéo pour aider la gestion des événements de traumatismes crâniens qui se produisent pendant les matches » (Règlement 10.1.5 de World Rugby).

Profil du SVM

Afin que ce dispositif d'assistance vidéo bord terrain puisse être efficient, l'encadrement médical présent le jour du match est assisté par un Superviseur de la vidéo médicale ("SVM") qui est :

- soit (option 1) une personne de l'encadrement médical ou paramédical (à savoir un médecin ou un kinésithérapeute) dûment formée à la détection des commotions cérébrales et/ou des suspicions de commotions cérébrales (option recommandée par la Commission médicale de la LNR et le Comité médical de la FFR);
- soit (option 2) une personne du club dûment formée à la détection des commotions cérébrales et/ou des suspicions de commotions cérébrales.

Ne peut être SVM que les personnes ayant suivi la formation proposée en début de saison par la LNR. Tout club qui proposerait sur une rencontre un SVM ne répondant pas à cette condition impérative serait en infraction (« Non-respect du protocole commotion cérébrale »).

- Qualités requises :
 - Dédié exclusivement à cette fonction,
 - Capacité à fournir des avis éclairés de manière assurée,
 - Rigueur et confidentialité,
 - Excellente communication et travail en équipe,
 - Strict respect du secret médical,
 - Licencié à la FFR avec un accès au terrain.

Rôle et missions du SVM

Le SVM a pour missions :

- en présence d'un médecin de match (rencontres de phase régulière de TOP 14 et de PRO D2, les phases finales de TOP 14 et de PRO D2¹) :
 - participer, si le médecin de match le lui demande, à la réunion de briefing en avant-match qui a lieu deux heures avant la rencontre,
 - d'assister le médecin de match désigné par la FFR sur la rencontre à la supervision vidéo à l'aide de l'une des deux tablettes disponibles. Il est rappelé que, conformément au protocole « Médecin de match », ce dernier manipule une des deux tablettes mises à disposition, est en relation directe avec les médecins d'équipe et prend seul toute décision relative à une situation de commotion cérébrale ou de suspicion de commotion cérébrale,
 - d'assister, si le médecin de match le lui demande, dans le suivi des données en temps réel issues du protège dents connecté (« PDI ») – dispositif applicable uniquement en TOP 14 pour la saison 2024/2025,² à travers l'application choisie par World Rugby *Prevent iOS* utilisée par le médecin de match.
- en l'absence d'un médecin de match :
 - visionner en direct, pendant le match, les images de la rencontre sur un support média dédié (une tablette) lequel permet des retours en arrière, des ralentis, des visionnages, etc.,
 - identifier sur la base des images toute attitude d'un joueur pouvant laisser penser à une commotion cérébrale ou une suspicion de commotion cérébrale, et
 - informer immédiatement son médecin d'équipe de toute suspicion de commotion cérébrale.

En tout état de cause, toute sortie (définitive ou provisoire) du joueur se fait sous la responsabilité du médecin d'équipe ou sous la responsabilité du médecin de match lesquels pourront visionner à nouveau les images dans le local HIA où ils réalisent le « Protocole Commotion » (HIA).

¹ Pour les demi-finales du TOP 14, la Finale du TOP 14, la finale de PRO D2 **et le match d'accession au TOP 14**, la FFR désigne un médecin vidéo. Par conséquent, aucun SVM n'est requis pour les clubs participants à ces rencontres.

² **Sous réserve de confirmation de l'application du dispositif en TOP 14 par la FFR et la LNR**

Le SVM n'a aucune mission de soins lors de la rencontre.

Le SVM est dédié exclusivement à cette fonction et ne peut exercer d'autres missions en jour de match à compter de l'arrivée du Médecin de match au stade et son rôle prend fin au coup de sifflet final.

Modalités d'intervention du SVM

Le SVM intervient selon les modalités suivantes :

- En présence d'un médecin de match : 1 SVM dûment formé est mis à disposition par le club organisateur pour assister le médecin de match ;
- Pour les demi-finales de TOP 14, finales de TOP 14 et PRO D2 ainsi que pour le match d'accession en TOP 14 : aucun SVM requis, un médecin en charge de la vidéo étant désigné par la FFR.
- En l'absence d'un médecin de match :
 - Par principe : chacun des 2 clubs participants à la rencontre doivent disposer d'un SVM dûment formé (à domicile et à l'extérieur) ;
 - Par exception : Aucun SVM n'est requis pour le club se déplaçant lors des rencontres de TOP 14 et de PRO D2, notamment en présence de circonstances exceptionnelles, par exemple lorsqu'un Médecin de match n'officierait pas sur la rencontre et que le club se déplaçant n'a pas eu le temps matériel suffisant pour s'organiser afin de garantir la présence d'un SVM. Dans ce cas de figure, le SVM du club domicile assistera les médecins des deux équipes ;

Formation du SVM

L'ensemble des SVM doit impérativement avoir reçu une formation à la détection des commotions cérébrales et une formation technique pour l'utilisation de l'outil d'assistance vidéo qui est proposée en début de saison par la LNR. Les médecins des clubs seront également invités à participer à cette formation.

La durée de validité de la formation est de 3 ans.

En outre, les SVM doivent suivre les formations en ligne de World Rugby (la durée de validité desdites formations est de 2 ans) :

- Option 1 (personnel médical/paramédical - recommandé) : Médecin ou kinésithérapeutes ayant suivi les formations en ligne de World Rugby suivantes :
 - Gestion des commotions cérébrales pour le personnel médical le jour du match à l'aide du protocole HIA :
<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/gestion-des-commotions-cerebrales-pour-le-personnel-medical-le-jour-du-match-a-l-aide-du-protocole-hia/>
 - Protocoles médicaux pour le Personnel médical du jour de match :
<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/protocoles-medicaux-pour-le-personnel-medical-du-jour-de-match/>
 - Soins immédiats dans le rugby – Niveau 1 : <https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/les-soins-immediats-au-rugby/>
- Option 2 (personnel non médical/ non paramédical) : Suivi d'une session de formation organisée par la LNR à l'identification des Commissions cérébrales et de la formation en ligne de World Rugby suivante :
 - Gestion de la Commotion cérébrale pour le grand public (la durée de validité de la formation est de 2 ans) :
<https://passport.world.rugby/fr/sante-du-joueur/gestion-de-la-commotion-cerebrale-pour-le-grand-public/>

Toute personne qui ne répond pas à ces conditions de formation ne peut être désignée "SVM".

Le respect de cette obligation est de la responsabilité de chaque club.

Positionnement du SVM

La tablette mise à disposition par le prestataire de la LNR, VOGO, est mobile (tablette fonctionnant avec un réseau Wifi).

- Pour les rencontres où un médecin de match est présent :

Le Médecin de match est placé prioritairement en tribune côté banc de touche et doit avoir un accès facile au terrain (il appartient à chaque club organisateur de réserver une place en tribune au Médecin de match). A défaut, celui-ci sera placé en bord de terrain.

Pendant la rencontre, le SVM du club organisateur doit être placé à côté du Médecin de match pour l'assister dans la supervision vidéo et, le cas échéant, dans le dispositif PDI (dispositif applicable uniquement en TOP 14 sur la saison 2024/2025)³.

- Pour les rencontres où un médecin de match n'est pas présent :

Le SVM est placé prioritairement en tribune côté banc de touche de son équipe lui permettant d'avoir une vue d'ensemble du terrain et doit avoir un accès facile au terrain. A défaut, le SVM sera placé en bord de terrain.

Un moyen de communication doit être mis en place afin que le SVM puisse communiquer en permanence avec le médecin d'équipe.

Il appartient à chaque club recevant de réserver une place en tribune au SVM du club visiteur selon les souhaits communiqués par ce dernier.

- Dispositions communes

En toutes hypothèses, le SVM doit également être titulaire d'une accréditation, remise par le club recevant, lui permettant d'accéder au bord du terrain et doit porter durant la rencontre une chasuble prévue à cet effet.

³ Sous réserve de confirmation de l'application du dispositif par la FFR et la LNR